



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle représentant le secteur aérien français, pôle de compétence et de savoir faire.

Elle regroupe en son sein 7 groupements professionnels qui représentent les métiers et les entreprises liés au transport aérien.

L'objectif de la FNAM est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.



Compagnies aériennes

Le Groupe Air France représente deux-tiers du secteur aux côtés de 21 compagnies aériennes majeures transportant chacune plus de 10 000 passagers par an.

Aéroports

Plus de 150 aéroports aux fonctions diversifiées constituent un maillage territorial aéroportuaire au service du développement des territoires. Ils sont les garants de l'indépendance française en termes de mobilité au sein de l'Europe et du Monde.

Aviation Générale & Hélicoptères

Réparties sur l'ensemble du territoire, les très nombreuses entreprises affiliées au GIPAG et au SNEH sont largement intégrés au tissu industriel français.

Assistance en escale & Maintenance aéronautique

Les entreprises d'assistance en escale emploient environ 22 000 salariés et ont développé un savoir-faire et des processus qui font partie intégrante des fondamentaux du transport aérien.

Le savoir-faire du secteur de la maintenance aéronautique est mondialement reconnu.

Aviation d'affaires

Avec près de 500 avions basés et plus de 170.000 mouvements opérés en 2020 sur ses aéroports, la France reste le 1^{er} marché européen de l'aviation d'affaires.

L'EBAA France compte 70 membres dont 16 opérateurs commerciaux et privés.



LE TRANSPORT AÉRIEN FRANÇAIS

Un rôle économique significatif (500 000 emplois dont près de 100 000 directs)

Un hub majeur en Europe et dans le monde

Un maillage français des aéroports outil de désenclavement des territoires

Une contribution indispensable à la sécurité civile et au travail aérien notamment dans les zones difficiles d'accès

Un facteur clé dans le choix de l'implantation des entreprises





UN ACTEUR RÉSOLUMENT ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le transport aérien dispose d'une feuille de route de décarbonation compatible avec les objectifs de l'accord de Paris nécessitant que :

- L'État propose un dispositif fiscal avantageux facilitant l'acquisition d'avions et d'engins de piste modernes plus efficaces sur le plan environnemental *
- L'État mette en place les conditions favorables à la création en France d'une filière de production de carburants durables pour l'aviation et assure au travers du plan de relance France 2030 un investissement massif public-privé dans cette filière *
- Les sommes issues de la taxation environnementale sur le transport aérien soient affectées à la transition énergétique du secteur
- La France défende, dans le cadre du Green Deal Européen, une concurrence équitable avec les opérateurs non-européens évitant les « fuites de carbone » *
- La modernisation du contrôle aérien français soit véritablement engagée

UNE COMPÉTITIVITÉ À REBÂTIR EN SORTIE DE CRISE

Pour lutter contre la perte de compétitivité du pavillon français, il est souhaitable que :

- Le budget de l'État prenne en charge les déficits dus à la crise COVID du secteur aérien *
- Les activités régaliennes de sûreté et de régulation - à ce jour financées par des taxes assises sur le secteur - soient couvertes par le budget général de l'État
- Les règles nationales (code de l'aviation civile) soient simplifiées au regard des règles communautaires
- Soit mise en œuvre une mesure de plafonnement des cotisations sociales employeur pour les personnels mobiles du transport aérien soumis à une forte concurrence internationale

UN SECTEUR CRÉATEUR D'EMPLOIS SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL

Dans le contexte de reprise d'activité du secteur aérien, il est souhaitable de :

- Dédier un fonds FNE (Fonds National de l'Emploi) FORMATION spécifique aux métiers du transport aérien ainsi que les programmes de formation académiques nécessaires *
- Préserver le maintien des qualifications spécifiques et techniques des salariés, notamment des TPE/PME du secteur de moins de 50 salariés
- Renforcer les moyens financiers en faveur des conventions entre les Ministères de l'Enseignement / AKTO
- Simplifier les dispositifs de formations existants afin d'en faciliter l'accès aux TPME
- Élaborer un cadre conventionnel ambitieux et compétitif du transport aérien français (« convention collective »)

UN VECTEUR INDISPENSABLE À LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET À L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le transport aérien reste un outil indispensable aussi bien à la continuité territoriale qu'à la reprise de l'activité touristique en France après la crise COVID. Il apparaît souhaitable que :

- Le financement des liaisons d'aménagement du territoire soit réévalué dans le cadre d'une réflexion approfondie entre l'Etat et les Régions et les collectivités d'Outre-Mer afin de définir les liaisons essentielles à cet effet et garantir une desserte pérenne *
- L'État augmente très significativement - dans le cadre du Plan Relance Tourisme - les moyens financiers nécessaires à la promotion de la destination France *
- Un plan d'action soit mis en œuvre pour déployer les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires à la qualité de l'accueil des passagers arrivant en France, en cohérence avec nos ambitions en matière de tourisme *
- L'État garantisse l'accès libre au territoire français de l'ensemble des passagers vaccinés *
- La desserte des principales plateformes françaises soit améliorée (métro 14, mise en service du CDG Express, ligne 17)

* Mesure « 100 premiers jours »